



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MISSION DE DIAGNOSTIC  
ACCESSIBILITE DANS LE CADRE DE  
L'ADAP**

**DÉCISION N° DM-26-139  
EN DATE DU 20 AVRIL 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-26-223 en date du 31 mars 2026 déléguant Monsieur Alain BEUZELIN, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'habitat, l'urbanisme, les équipements publics, et les ressources humaines ;

**CONSIDÉRANT** le projet de la Ville de Vincennes de réaliser un diagnostic accessibilité de 41 bâtiments communaux à Vincennes, pour lequel il est nécessaire de faire appel à une société d'audit et de mise en conformité pour réaliser cette mission ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'entreprise ACCESMETRIE titulaire du lot n°2 de l'accord cadre du SIPPAREC « Missions de diagnostics techniques et sanitaires », dont le siège social est situé 220 boulevard de la Paix – 13640 La Roque d'Anthéron, spécialisée en audit et conseil dans le domaine de l'accessibilité ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat avec l'entreprise ACCESSMETRIE représentée par Monsieur Philippe MERCIER, dûment habilité à signer le contrat.

Le présent marché est d'un montant de 35 564,26 € HT (42 677,12 € TTC)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de  
l'habitat, des équipements publics et des  
ressources humaines,

**Signé**

**Alain BEUZELIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260420-lmc1H14203H1-AR Date de réception en Préfecture : 20/04/2026 Date de Publication : 20/04/2026
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) - application « télérécourts citoyens »).*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260420-lmc1H14203H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 20/04/2026  
Date de Publication : 20/04/2026